

La Directrice générale de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 30 mai 2013 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 31 mai 2013 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Philippe ORLIANGE, Directeur de la Direction Stratégie, Partenariats et Communication, à l'effet de signer, au nom de la Directrice générale :

- une convention de financement de partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de région Nord de France, en vue de soutenir les actions de cette dernière destinées à améliorer le fonctionnement et l'exploitation de ports de pêche indonésiens ainsi que la mise à niveau de la filière de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 28 mai 2015
En un exemplaire original

La Directrice générale

Anne PAUGAM